

**RAPPORT DE MAJORITÉ DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :  
Programme de législature 2022-2027**

## 1. PREAMBULE

La commission s'est réunie à deux reprises, à savoir le mercredi 16 novembre 2022 ainsi que le jeudi 24 novembre 2022, à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Sous la présidence de Madame la Députée Jessica Jaccoud, confirmée dans son rôle de présidente et rapporteuse, dite commission était composée de Mesdames les Députées Laurence Cretegny (remplacée par Marion Wahlen pour la seconde séance), Alice Genoud, Florence Gross (remplacée par Florence Bettschart-Narbel pour la seconde séance), Cloé Pointet et Graziella Schaller ; ainsi que de Messieurs les Députés Sergei Aschwanden (remplacé par Laurence Bassin pour la seconde séance), Hadrien Buclin, Sébastien Cala, Yannick Maury, Philippe Miauton (remplacé par Daniel Ruch pour la seconde séance), Fabrice Neyroud (remplacé par Yvan Pahud pour la seconde séance), Pierre-André Romanens (remplacé par Olivier Petermann pour la seconde séance), Cédric Roten et Fabrice Tanner.

Ont également participé à ces séances Madame la Présidente du Conseil d'Etat Christelle Luisier Brodard, Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) ; Monsieur Aurélien Buffat, Chancelier de l'Etat de Vaud ; Madame Sandra Nicollier, Vice-chancelière de l'Etat de Vaud ; Monsieur Pascal Rattaz, Chef du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires au Grand Conseil vaudois, a tenu le secrétariat de la commission puis rédigé les notes de séance, et en est ainsi remercié.

## 2. BASES LÉGALES

Il est rappelé que les bases légales relatives à l'examen du Programme de législature 2022-2027 (PL) sont les articles 119 ainsi que 104 de la Constitution vaudoise (Cst-VD), ce dernier indiquant notamment que « *Le Grand Conseil prend acte du programme de législature du Conseil d'Etat dans les deux mois qui suivent sa présentation* ».

Par conséquent, cela signifie que le Grand Conseil (GC) ne peut ni amender, ni modifier, ni accepter ou refuser le présent PL mais doit uniquement en prendre acte. A cet égard, le rapport de la majorité de la commission qui s'est chargée de traiter le PL 2017-2022 indique :

*« En cas de désaccord, les Député-e-s ne peuvent que refuser l'entrée en matière. La discussion parlementaire vise pour l'essentiel à permettre à l'exécutif d'entendre les avis des élues et élus sur les orientations figurant dans ce programme de législature ».*

## 3. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTAT

La Présidente du Conseil d'Etat a indiqué qu'elle se réjouissait de présenter aux membres de la commission ce qui, au-delà d'une obligation légale, constitue bel et bien l'acte fondateur d'un nouveau Gouvernement, à savoir son Programme de législature.

Ce programme engage ainsi l'ensemble du Conseil d'Etat. L'exercice a été d'autant plus formateur que le Conseil d'Etat est désormais composé de quatre nouveaux collègues, y compris d'un nouveau Chancelier. Il a fallu se mettre au travail sans délai, ce qui a nécessité plus d'une dizaine de séances. Le présent PL intègre et combine ainsi les différents intérêts, contraintes et opportunités du Canton pour ces cinq prochaines années.

Pour le Gouvernement, il est nécessaire de penser et préparer les défis structurels de notre société : vieillissement de la population, formation, préservation du pouvoir d'achat, changements climatiques, ou encore attractivité du Canton.

Pour faire face à ces multiples défis, le Conseil d'Etat a décidé de construire ce programme sur trois axes :

- Liberté et innovation : la liberté n'est rien de moins que l'ADN, la devise de notre Canton. Et que sans liberté ou innovation, point de prospérité et de qualité de vie.
- Durabilité et climat : il s'agit d'une décision inédite, et qui doit être soulignée, car c'est la première fois que de tels enjeux sont intégrés comme piliers dans un PL. Au-delà des débats partisans, il est désormais nécessaire d'avoir une vision globale et rationnelle sur l'avenir, en l'inscrivant résolument dans la durabilité. Une durabilité des ressources naturellement, mais également des investissements et des choix politiques.
- Cohésion et proximité : la cohésion entre les personnes bien entendu, mais aussi entre générations, institutions, territoires ou encore régions. En ayant soin d'assurer une proximité des services publics et ce, avec une administration « bienveillante », mais également celle des élu-e-s politiques.

Enfin, il est précisé que l'articulation de ce PL se retrouve à la page 17 du document, soit au point « *Positionnement de l'Agenda 2030 cantonal* ».

*Dans la foulée, la Présidente du Conseil d'Etat présente aux membres de la commission un document PowerPoint mettant en avant les mesures de ce PL au sein des différents départements (en annexe au présent rapport).*

#### **4. DISCUSSION GENERALE**

Lors de la discussion d'entrée en matière sur le PL, plusieurs voix se sont exprimées afin d'émettre des doutes, voire des critiques sur les orientations prises par ce programme. Ces voix se sont révélées minoritaires et c'est bien une majorité de commissaires qui s'est par la suite exprimée en soutien au PL du Gouvernement.

Pour un commissaire critique, ce PL marque une inflexion à droite de la politique vaudoise et, à ce titre, il refusera sans hésitation l'entrée en matière. A cet égard, trois axes principaux motivent ce refus :

- fiscalité et finances publiques : les allègements fiscaux très importants annoncés vont profiter aux contribuables les plus aisés puisque la logique des déductions favorise avant tout les hauts revenus et les grands patrimoines. En parallèle, ces baisses fiscales sont financées par des restrictions budgétaires, la croissance des charges annuelles passant d'ailleurs de 3,7% au budget 2023 à 1,6% au budget 2024 (cf. page 83 du PL) – ce qui correspond uniquement à une adaptation à la croissance démographique. Ainsi, il ne voit pas comment lutter contre la pénurie d'employé-e-s dans le domaine de la santé, ou de surmonter le problème de la pénurie des places en crèches et/ou garderies qui demande des renforts budgétaires.
- absence quasi complète de mesures sociales : aucune indexation des régimes sociaux ou des bourses d'études n'est prévue. Il y a également un manque s'agissant des droits des locataires, c'est pourquoi énoncer l'accession à la propriété (cf. page 47 du PL) est en décalage avec ce que vit la majorité de la population vaudoise pour laquelle la propriété est inaccessible, tout en subissant des hausses de loyers et/ou de charges énergétiques.
- problématique environnementale : l'Etat de Vaud est insuffisamment ambitieux dans le domaine des réductions des émissions de CO<sub>2</sub>, mais est davantage sur une trajectoire

d'augmentation de ces dites émissions – par exemple nouvelles jonctions autoroutières dans l'Ouest lausannois ainsi que la troisième voie autoroutière au Nord de l'agglomération lausannoise.

Un second commissaire émet un avis mitigé à la lecture de ce PL, à savoir que certains points sont pour lui positifs alors que d'autres éléments sont sujets à inquiétude. Des mesures intéressantes se trouvent dans l'axe *Durabilité et climat* puisque le Conseil d'Etat prend des engagements financiers non négligeables ; l'axe *Cohésion, proximité et agilité de l'État* comprend également des mesures positives, tel que les engagements en lien avec les soins infirmiers et les soins à domicile pour faire face au vieillissement de la population ; ou encore des objectifs qui visent à renforcer la formation professionnelle ainsi que les hautes écoles et la recherche, Néanmoins, il regrette le manque de mesures en faveur des locataires – qui représentent pourtant près de 70% de la population – et s'inquiète quant à l'objectif visant à modifier la Loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPP). Peu d'éléments sont aussi proposés en termes de maintien de l'emploi et de soutien aux PME, ainsi que sur l'indexation des régimes sociaux, tout comme il dit rester sur sa faim s'agissant du domaine du sport. Enfin, la planification financière pose également interrogation car le Conseil d'Etat souhaite revenir vers un équilibre budgétaire alors que le budget 2023 accuse un déficit de 227 millions de francs. Une très importante limitation de la hausse des charges peut ainsi être constatée l'an prochain – 1,6% en moyenne – alors que sur les cinq dernières années elle se montait en moyenne à 2,7%. Dès lors, le commissaire demande si l'on doit s'attendre à une politique d'austérité afin de financer les baisses fiscales et les mesures de ce PL, tout en retrouvant l'équilibre budgétaire.

S'inscrivant dans les propos tenus par ses préopinants, une troisième commissaire a aussi une vision assez critique de ce PL, quand bien même ce dernier contient des points extrêmement intéressants – par exemple les thématiques touchant au climat – même s'il reste néanmoins la problématique liée au financement de ces différentes mesures. Aussi, elle peine à comprendre comment les questions tant climatiques que sociales seront favorisées en baissant encore les rentrées fiscales. Enfin, elle s'interroge sur une éventuelle politique d'austérité ainsi que sur la vision du Conseil d'Etat par rapport aux investissements qui vont devoir être mis en place.

Soulignant le caractère ambitieux de certains points du document, un autre commissaire n'est pas satisfait par les importantes baisses fiscales mentionnées de façon très fréquente dans ce PL. Il souligne également le fait que certaines mesures sont très concrètes – tel que l'abonnement *Mobilis* par exemple – alors que d'autres sont davantage floues dans leurs interprétations. De nombreux aspects ne sont toutefois pas, ou peu, abordés : la formation académique ; le logement ; ou encore l'harmonisation des conditions de travail, notamment dans le domaine de la santé. Aussi, il s'interroge sur la poursuite du déploiement de mesures garantissant un bon climat scolaire tout en soignant les relations avec les parents (*cf. page 60 du PL*), ou sur la revalorisation du statut des apprenti-e-s.

A contrario, pour un autre commissaire, le Canton va dans le bon sens et ce PL répond à bon nombre de questionnements ; il est d'ailleurs ambitieux dans le domaine de l'environnement. Toutefois, avec une augmentation de 20% de la population dans les 15 à 20 prochaines années – soit 165'000 habitants – il conviendrait de créer environ 500ha de surfaces habitables, et le commissaire ne sait pas comment y parvenir avec la législation actuelle. Personne ne sait où nous en serons en 2027 – preuve en est la crise liée à la COVID-19 au cours de la précédente législature – et ce, notamment au vu de la situation économique compliquée pour les années à venir.

Dans la foulée, un autre commissaire estime que ce PL est ambitieux et se dit surpris que les termes « climat » et « durabilité » se retrouvent en de nombreux endroits. À cet égard, la rédaction de ce programme démontre les efforts de collégialité au sein du Conseil d'Etat, avec des mesures qui satisferont une partie, ou l'autre, de l'hémicycle dans des proportions variées. Dans la réalité des faits et économique que nous traversons aujourd'hui, il est très sage de ne pas dresser un long inventaire à la Prévert qui pourrait conduire à de nombreuses déceptions ou à des résultats qui ne conviendraient à personne, tout en faisant néanmoins preuve d'ambition pour certaines mesures. Si le Canton de Vaud est parvenu à se sortir des multitudes de crises mondiales traversées durant ces 10 dernières années, c'est justement grâce aux bilatérales et à l'innovation – une grande partie des causes défendues dans ce PL passent d'ailleurs par l'innovation ainsi que le tissu économique. Enfin, il apprécie le fait que les

partenariats public-privé soient mis en avant étant donné que ceux-ci mènent au même résultat, voire à des meilleurs et ce, à moindres coûts.

Un autre commissaire note que ce PL amène quelques points positifs, particulièrement les baisses fiscales, tout en soulignant l'attente des communes s'agissant de la construction d'un nouveau système péréquatif ainsi que de la révision du plan directeur cantonal (PDCn). Le thème du climat joue bien entendu un rôle dans ce PL, tout comme il se réjouit de l'amélioration du statut de l'apprentissage. Néanmoins, il s'interroge sur la création d'un réseau d'aires centrales et de mise en réseau représentant entre 15 et 20% du territoire cantonal et espère que l'agriculture ne sera pas la seule impactée pour trouver ces surfaces, tout comme il escompte que la réforme fiscale n'impactera pas les ménages communaux.

Notant que les baisses fiscales sont enfin inscrites, une autre commissaire souhaite rappeler que celles-ci font suite à des objets parlementaires qui ont été renvoyés au Conseil d'Etat, tout comme les 200 millions de francs acceptés par le Parlement en faveur du Plan climat. La limitation de la hausse des charges à 1,6% la réjouit également, la prudence étant de mise dans le contexte économique actuel : trouver des équilibres et maîtriser les charges est bienvenu pour les cinq années à venir.

Une autre commissaire salue une bonne partie des pistes proposées au sein de ce PL, mais regrette toutefois qu'un des buts est « *d'œuvrer pour une société qui favorise la création de richesses* » (cf. page 7 du PL), tout comme elle déplore le fait que les notions liées à l'humain – tel que la bienveillance – font un peu défaut dans ce programme.

Rappelant que le Gouvernement est ici sur les grandes lignes d'une vision politique et d'une planification financière à cinq ans, la Présidente du Conseil d'Etat souligne que les degrés de granularité des mesures sont différents car il n'est pas possible, en seulement quatre mois, de mettre parfaitement en place l'ensemble desdites mesures, même si certains pans d'action présentent des degrés de concrétisation plus importants, tel que par exemple l'abonnement *Mobilis* ou l'enveloppe financière de 200 millions de francs pour le deuxième train de mesures du Plan climat. Par rapport au bilan de la période allant de 2017 à 2022, les priorités du Gouvernement ont effectivement changé – notamment en raison de la crise liée à COVID-19 – même s'il convient néanmoins de relever que la très grande majorité des objectifs du PL 2017-2022 ont pu être réalisés. Aussi, elle se dit particulièrement heureuse du fait qu'il ait une adhésion claire et entière de l'ensemble des membres du Gouvernement sur le présent PL, les critiques venant de tous bords politiques prouvant ainsi que les équilibres nécessaires ont été trouvés pour obtenir un consensus. Une priorisation doit donc être opérée afin de mettre certaines mesures en exergue, ce qui ne signifie en aucun cas que rien n'est fait pour d'autres éléments.

La création de richesses est liée au fait que le canton doit rester dynamique et soit porteur d'emplois, ces derniers représentant évidemment des rentrées fiscales et par conséquent de la redistribution pour l'ensemble de la population vaudoise. En outre, des locutions telles que cohésion, unité ou encore respect font partie intégrante de ce PL. S'agissant du logement, des mesures permettent de favoriser l'accession à la propriété, mais celles-ci sont obsolètes et il est nécessaire de les réviser. À cet égard, une étude sur le logement a été lancée il y a quelques mois de cela afin de vérifier si tous les outils sont adaptés par rapport à la LPPPL ; il est donc ici davantage question d'effectuer un bilan et non pas de modifier cette loi, étant cependant précisé que de nombreux objets parlementaires demandent à la remanier. Aussi, l'idée est de continuer à répondre aux besoins de la population dans sa diversité, également régionale, étant donné qu'il s'agit d'un objectif prioritaire du Conseil d'Etat alors même que les taux de vacances restent faibles. En ce qui concerne le territoire et les zones à bâtir, plusieurs études démontrent qu'il est possible de loger la population vaudoise avec les réserves existantes si l'on utilise de manière correcte les surfaces à disposition.

Enfin, il n'y aura pas de politique d'austérité, le budget 2023 étant extraordinaire dans le sens où il intègre une indexation des salaires ainsi que toutes les prestations liées aux primes LaMal et aux subsides ; sans ces éléments, l'augmentation des charges s'élèverait à environ 2,8%. L'objectif consiste par conséquent à conserver des finances saines, durables et proportionnées pour faire face à l'ensemble des missions étatiques.

## **5. LECTURE DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE POINT PAR POINT**

*(Seuls les points ayant fait l'objet d'une discussion sont ci-après reportés)*

### **I. Introduction**

*La discussion n'a pas été sollicitée*

### **II. Commission de prospective**

*La discussion n'a pas été sollicitée*

### **III. Les enjeux de la législation**

*La discussion n'a pas été sollicitée*

### **IV. Mesures du programme**

#### ***AXE 1 Liberté et innovation***

##### ***1.1. Améliorer l'attractivité du canton en réformant de manière ciblée la fiscalité pour demeurer compétitif***

Une commissaire souhaite savoir si le Conseil d'Etat a déjà des pistes permettant d'améliorer la fiscalité des start-ups et scale-ups, ce à quoi la Présidente du Conseil d'Etat lui répond que celles-ci sont actuellement en discussion puisqu'il convient de veiller à ce que le Canton reste attractif.

En guise de réponse au questionnement d'un commissaire concernant la réforme de la fiscalité, la Cheffe du DITS indique que les trois éléments figurant dans la seconde puce représentent environ 73 millions de francs sur les 250 millions de francs inscrits au budget 2023. Pour le reste de l'enveloppe, un montant cible a été défini mais il n'était pas possible dans le cadre du présent PL de présenter le modèle préconisé après quatre mois et ce, en priorisant les objets parlementaires qui sont sur la table du Conseil d'Etat.

Un autre commissaire critique l'utilisation des recettes liées au projet GLOBE pour des projets ciblés en faveur des entreprises, plutôt que de les reverser dans le budget global de l'Etat pour développer des politiques publiques qui profitent aussi aux entreprises, tel que l'accueil de jour ou la formation.

Observant que les déductions pour primes d'assurance-maladie et pour frais de garde impacteront les rentrées sur les ménages communaux, un autre membre de la commission se demande si les répercussions pour les communes ont été estimées, ce à quoi il lui est répondu que l'impact projeté s'élève à une trentaine de millions de francs.

##### ***1.2. Renforcer le soutien à l'innovation et les conditions-cadre en faveur des entreprises***

Pour répondre à l'interrogation d'une commissaire sur la concrétisation du « *Pôle de la croissance durable* », la Présidente du Conseil d'Etat note qu'il s'agit d'une déclaration d'intention, par exemple en réunissant les acteurs tout en identifiant les besoins, ce qui peut parfois se traduire par des mesures financières.

Une autre commissaire relève qu'il est prévu « *de favoriser la transition vers l'industrie 4.0.* » et demande si des pistes concrètes de soutien existent déjà, ce à quoi la Cheffe du DITS lui répond que les réflexions sont toujours en cours.

##### ***1.3. Assurer une gestion saine et durable des finances publiques permettant de faire face aux défis des prochaines années et de réaliser les crédits votés et les investissements planifiés***

Un commissaire se demande si « *Mener une politique d'investissement durable* » est pérenne ou écoresponsable, et il lui est répondu que cela vaut pour les deux aspects.

##### ***1.4. Valoriser et promouvoir la formation professionnelle***

En qualité d'enseignant, un commissaire souhaite obtenir des précisions sur les offres de formation mixte et s'interroge également sur une éventuelle augmentation salariale des apprenti-e-s en tant que mesure de valorisation de l'apprentissage. A la Présidente du Conseil d'Etat de relever que le lien entre

la formation en entreprise et la formation en école pourrait être accentuée et offrir davantage de flexibilité, alors que la question salariale des apprenti-e-s n'a pas été discutée au sein du Conseil d'Etat.

Rassuré par le fait qu'il n'y a pas de volonté de raccourcir d'une année l'école obligatoire pour compenser le gymnase en quatre ans, un membre de la commission espère que le cursus sera maintenu en l'état. Sur ce point, la Cheffe du DITS note que le Conseil d'Etat a pris position sur une éventuelle réforme du gymnase en quatre ans en indiquant regretter une perte d'autonomie cantonale en la matière.

En vue de répondre à une interrogation d'un autre membre de la commission portant sur l'accès à la formation professionnelle, l'administration a fourni dans la foulée des séances de commission les explications suivantes :

*« L'accès à la formation (de 1 ou deux ans) menant les porteurs de CFC au titre de la maturité professionnelle se fait sur la base des notes obtenues précédemment (durant la scolarité obligatoire). En effet, la loi requiert que les conditions d'admission soient identiques à celles régissant l'entrée à l'Ecole de culture générale et à l'Ecole de commerce.*

*Pour les personnes ne remplissant pas ces conditions, un examen d'entrée est prévu. Depuis 2016, une offre de cours préparatoires à ces examens a été mise en place. Elle s'est développée dans plusieurs écoles professionnelles (16 classes concernées actuellement). 120 périodes sont prévues (parfois le soir et le samedi), dispensées entre septembre et mars. Le niveau à obtenir est celui de la sortie de la scolarité obligatoire (voie générale).*

*D'autres cas particuliers sont examinés sur dossier, par exemple le cas d'une personne plus âgée et dont les notes durant la scolarité obligatoire ne reflètent plus forcément le niveau de connaissance actuel. »*

#### *1.5. Pour pallier les pénuries de personnels identifiées sur le moyen et le long terme, adapter les capacités et les modalités de formation*

La Présidente du Conseil d'Etat précise à l'attention de deux membres de la commission qu'il n'y pas eu de discussion au sein du collège gouvernemental sur la manière de développer les places de stages ou sur un éventuel défraiement minimal pour les stagiaires.

#### *1.6. Consolider les hautes écoles (UNIL, HES, HEP) et le CHUV comme pôles d'excellence*

Relevant qu'il est prévu de « compenser les effets pénalisants de la non-association de la Suisse au programme-cadre de recherche européen Horizon Europe 2021 – 2027 », un commissaire souhaite savoir si le Conseil d'Etat a déjà identifié des effets. Remarquant qu'il s'agit ici d'une déclaration d'intention, la Présidente du Conseil d'Etat souligne qu'il y a une volonté d'accompagner les hautes écoles – pas en termes financiers puisqu'à ce stade la Confédération pallie les manquements – en mettant quelque peu la pression sur le Conseil fédéral pour avancer sur le dossier européen.

Précisant d'emblée ses intérêts en tant que collaborateur au sein d'une haute école, un autre commissaire constate un manque s'agissant de la problématique liée à la situation du corps intermédiaire dans les hautes écoles – peu de postes stables ainsi que de perspectives, précarité, etc. – et estime que le Conseil d'Etat devrait s'en préoccuper pour construire une recherche d'excellence.

#### *1.7. Veiller à l'équilibre du marché du travail en valorisant les ressources de la population résidente et en proposant des formations adaptées aux besoins de l'économie et des emplois émergents*

Afin de répondre au questionnement d'un commissaire relatif au soutien et à l'amélioration des ORP, la Cheffe du DITS indique que les réformes sont en cours et figurent au cœur des réflexions du Conseil d'Etat.

#### *1.8. Encourager l'autonomie de la production agricole*

Un commissaire remarque que les puces n°1 de la présente mesure ainsi que de la mesure 2.11 sont quelque peu antinomiques. A cet égard, la Présidente du Conseil d'Etat observe que de multiples politiques publiques peuvent effectivement être contradictoires mais doivent néanmoins être conciliées, et c'est pourquoi il est nécessaire de trouver des équilibres en la matière.

#### *1.9. Promouvoir le sport, pour toutes et tous et dans toutes ses dimensions*

Un commissaire souhaite faire remarquer que, outre la marque « Lausanne Capitale Olympique », d'autres fédérations internationales se trouvent sur l'ensemble du territoire cantonal, et qu'il serait dès lors opportun de communiquer davantage sur le canton de Vaud en tant que capitale mondiale de l'administration sportive.

Un autre commissaire se réjouit de voir la concrétisation de la deuxième puce et rappelle qu'une motion demande d'aller plus loin en ce qui concerne la troisième.

#### *1.10. Consolider l'offre culturelle et patrimoniale sur tout le territoire ; mettre en valeur et renforcer l'écosystème culturel du canton*

Pour répondre à la remarque d'un commissaire constatant que peu de points traitent et valorisent le patrimoine, la Présidente du Conseil d'Etat note qu'une nouvelle législation est depuis peu en vigueur et nécessite ainsi une importante mise en œuvre.

#### *1.11. Porter une politique du logement adaptée aux besoins*

Un commissaire a découvert avec beaucoup de plaisir que l'Etat souhaitait redéployer ses services sur l'ensemble du territoire cantonal – ce qui peut être constaté dans plusieurs mesures. Dès lors, il souhaite savoir si le Canton a comme stratégie de rapprocher les zones d'activités sur les lieux où se trouve la main-d'œuvre, sous-entendu l'endroit où les personnes concernées logent. La Cheffe du DITS répond qu'il convient de mener une étude sur les services décentralisés de l'Etat. En parallèle, elle souligne le fait que le télétravail peut désormais être effectué au maximum à 50% du taux d'activité, notamment à la suite de la crise liée à la COVID-19, mais certaines personnes n'ont peut-être pas forcément la possibilité, ou envie, de le faire à leur domicile. C'est en ce sens que des centres (*hubs*), publics ou partagés avec le privé, pourraient se déployer en de nombreux endroits du territoire, ce qui permettrait de conserver une dynamique pour certains bourgs du canton. Enfin, elle rappelle que les zones d'activité ne représentent qu'un tiers des emplois dans le canton – ce qui signifie que les deux tiers restants se déploient ailleurs – et que ces zones d'activités se divisent en trois typologies de sites : stratégiques, régionales, locales. Ainsi, le but premier est de maintenir les zones d'activités stratégiques pour l'industriel et l'artisanal, les zones d'activités régionales ayant moins d'affectation spécifiques et les zones d'activités locales pour tout ce qui touche au tissu local.

Une commissaire relève qu'il est question à la dernière puce de « *Lutter contre les freins à la rénovation des logements en mettant en œuvre les adaptations nécessaires* », c'est pourquoi elle souhaite savoir si une future modification de loi aura lieu en la matière. La Présidente du Conseil d'Etat indique que la facilitation des procédures se tient en plusieurs axes, dont entre autres : une révision de la partie construction dans la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), des procédures qui peuvent être changées indépendamment de la loi – tel que par exemple pour les pompes à chaleur – ou encore grâce à la transversalité des actions de l'Etat et à la coordination interne du travail.

### **AXE 2 Durabilité et climat**

#### *2.1. Lutter contre le dérèglement climatique et s'adapter à ses impacts*

Rappelant avoir déposé dernièrement un postulat relatif à la mise en place d'un système de prêts sans intérêts pour la pose de panneaux photovoltaïques<sup>1</sup>, un commissaire estime qu'une telle mesure pourrait dès lors rapporter de l'argent au Canton de Vaud.

Deux autres membres de la commission souhaitent avoir la confirmation que l'amélioration de la fiscalité des start-ups et scale-ups, dont il est ici question, serait proposée à celles allant dans le sens d'une société plus durable, ce qui est corroboré par la Présidente du Conseil d'Etat.

#### *2.3. Réaliser la transition énergétique pour assurer un approvisionnement durable du canton en énergies renouvelables et neutres en carbone*

Observant que plusieurs actions visent à soutenir la production d'énergies renouvelables, un commissaire constate qu'il n'est pas ici fait mention de la cogénération à partir du bois, ce à quoi la

---

<sup>1</sup> [\(22\\_POS\\_39\) Postulat Yvan Pahud et consorts au nom Du Groupe UDC - Crise énergétique, il est temps d'agir par un coup de pouce au photovoltaïque avec un prêt sans intérêt](#), site web du Grand Conseil

Cheffe du DITS lui répond qu'il s'agit d'une liste exemplative et non pas exhaustive. Sur cette même thématique, une commissaire mentionne également le projet de barrage Massongex-Bex-Rhône.

#### *2.4. Proposer des facilités tarifaires afin de favoriser l'accès de la population vaudoise à une mobilité durable et soutenir le pouvoir d'achat*

Une commissaire souhaite savoir pourquoi les bons de réductions évoqués dans cette mesure ne concernent que deux zones, ce à quoi la Cheffe du DITS précise que cette réduction vaut pour tous les abonnements cités, mais équivalent deux zones.

Un autre commissaire souhaite connaître la marge de manœuvre du Gouvernement par rapport à *Mobilis*. La Présidente du Conseil d'Etat précise à cet égard que Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite a pour volonté d'instaurer davantage de coordination ainsi que de synergie entre les différents partenaires et l'Etat.

#### *2.5. Développer l'offre de mobilité durable afin d'accompagner les besoins de la population et des entreprises ainsi que l'offre touristique sur tout le territoire*

A la lecture de la première puce, une commissaire s'interroge sur la pertinence de réviser la Loi sur les routes pour amener cette multimodalité. La Cheffe du DITS remarque toutefois qu'une telle révision légale permettrait de mettre en œuvre un réseau routier qui prenne davantage en considération l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices.

Une autre commissaire aurait trouvé intéressant que le Canton se positionne en tant que centre (*hub*) pour les trains de nuit, notamment ceux à destination de l'Italie. La Présidente du Conseil d'Etat note que le Gouvernement n'a pas discuté d'une telle action tout en précisant que ses compétences sont limitées en la matière, ce qui ne signifie en aucun cas que le Conseil d'Etat n'y est pas attentif.

Un commissaire se demande si la seconde puce de cette mesure allait au-delà des crédits qui ont été dernièrement votés pour le développement des offres dans les lignes régionales de bus, ou s'il s'agit ici de la mise en œuvre desdits crédits, ce à quoi la Cheffe du DITS lui répond que cela vaut pour les deux aspects.

Une dernière commissaire souhaite savoir si l'idée est aussi de développer la CGN comme transport public ou d'acquérir du matériel supplémentaire pour déployer de nouvelles lignes, la Présidente du Conseil d'Etat lui répondant alors que le Gouvernement n'est pas allé dans ce degré de détail.

#### *2.8. Permettre un transport des marchandises durable et efficace, répondant aux besoins de l'économie, de la société et respectueux de l'environnement*

Dans l'optique de répondre aux interrogations soulevées par deux membres de la commission portant sur le transport de marchandises par le rail ainsi que sur le renouvellement des installations ferroviaires, l'administration a fourni dans la foulée des séances de commission les explications suivantes :

*« L'objectif de cette mesure consiste à augmenter l'utilisation du rail pour le transport de marchandises. Le report modal du transport des matériaux de construction implique, en particulier, des investissements sur le réseau ferroviaire notamment dans la région du Pied-du-Jura.*

*Le Canton souhaite accompagner les entreprises de transport dans le renouvellement des installations nécessaires à la poursuite et au développement de ce type de transport par train. L'Etat s'assure que la desserte aux installations utilisées à long terme soit maintenue. Il s'engage à accompagner le développement d'installations de transbordement rail-route publiques permettant d'absorber une croissance du trafic, et ce pour toutes les régions vaudoises. Par ailleurs, le Canton veut favoriser le maintien et le développement des voies de raccordement privées. »*

#### *2.9. Assurer une croissance économique durable (direction «zéro carbone net»)*

Un commissaire peine à rendre factuel la quatrième puce de cette mesure et demande comment le Conseil d'Etat entend la concrétiser. La Cheffe du DITS souligne qu'une des principales problématiques est le manque de main-d'œuvre, à savoir qu'il manque environ 100'000 personnes en lien avec la transition énergétique dans notre pays ; en particulier pour les métiers de chauffagiste, d'électricien et de poseur de panneaux solaires. Ainsi, l'idée est de travailler sur l'orientation des personnes qui sont en

recherche d'emploi de façon à leur offrir la possibilité de se réorienter professionnellement sur ce type de métier.

#### *2.10. Protéger les milieux naturels et la population face aux changements climatiques et aux pollutions*

En lien avec ses propos tenus lors de la discussion générale, un commissaire souhaite préciser que les agriculteurs doivent instituer 7,5% de leurs surfaces agricoles en biodiversité pour pouvoir prétendre au programme des paiements directs, et que la majorité d'entre eux se situe plutôt à 9 voire à 10%. En outre, il salue le fait que la végétalisation au sein de l'espace bâti et que la constitution d'îlots de fraîcheur soient tous deux renforcés. Concernant la première thématique amenée par le commissaire, la Présidente du Conseil d'Etat indique que les services concernés mèneront en premier lieu un travail d'étude sur les zones de dangers naturels ainsi que certaines zones de forêts.

#### *2.11. Accompagner l'agriculture face aux changements climatiques*

Afin de répondre à l'interrogation d'un commissaire concernant l'utilisation du terme résilience en lien avec agriculture, la Cheffe du DITS note qu'il s'agit surtout d'une capacité d'adaptation afin de pouvoir continuer à produire en dépit de conditions climatiques qui changent – irrigation, nouvelles cultures, terrain raviné, etc.

Une commissaire demande quel soutien pourrait être apporté à l'attention des agriculteurs souhaitant mettre en place des installations de biogaz, ce à quoi la Présidente du Conseil d'Etat indique qu'une réflexion sur ce sujet est en cours au niveau fédéral.

#### *2.12. Renforcer l'exemplarité de l'Etat en matière de climat et de durabilité et atteindre le zéro net d'ici à 2040 en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour les activités de l'administration cantonale*

Mentionnant s'être beaucoup engagée sur ce dossier dans sa commune, une commissaire se réjouit de constater que le Conseil d'Etat s'engage à « *construire et rénover les bâtiments scolaires et autres infrastructures cantonales de formation* » et à « *orienter les communes en vue d'accélérer les rénovations des bâtiments scolaires et les plans de mobilité* ».

A la question d'une autre commissaire souhaitant connaître le degré d'assainissement du parc immobilier de l'Etat, la Cheffe du DITS remarque que le document intitulé « *Stratégie immobilière de l'Etat de Vaud* » devrait contenir cette information<sup>2</sup>.

En vue de répondre au questionnement d'un commissaire portant sur l'objectif zéro net d'ici 2040 en matière d'émission de gaz à effet de serre ainsi que sur les efforts à mettre en œuvre pour y parvenir, l'administration a fourni dans la foulée des séances de commission les explications suivantes :

*« L'atteinte du zéro-net en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour l'administration cantonale en 2040 est un des engagements forts de ce programme de législature. Il s'intègre aussi dans les évolutions légales au niveau fédéral, notamment le contre-projet indirect à l'initiative sur les glaciers.*

*Etant donné l'importance de cet objectif et les transformations nécessaires pour l'atteindre, un dispositif de suivi quantitatif sera mis en place. Ce dispositif est en cours de développement. Toutefois, d'une manière générale, il reprendra très probablement les trois niveaux du dispositif de documentation général du plan climat :*

- *Un premier niveau décrivant la situation des émissions de l'administration qui permettra une compréhension générale des enjeux. Ce niveau intégrera très probablement un bilan carbone effectué par un mandataire tous les 5 ans environ.*
- *Un deuxième niveau qui suivra l'évolution annuelle des émissions de l'administration et qui aura comme but d'interroger l'efficacité des mesures de réduction en cours.*
- *Un troisième niveau qui se centrera sur le suivi de la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de l'administration cantonale.*

*Les résultats de ce dispositif intégreront aussi le dispositif de documentation de l'Agenda 2030. »*

---

<sup>2</sup> [Stratégie immobilière de l'Etat de Vaud – Lignes directrices à l'horizon 2030](#), site web de l'Etat de Vaud, pdf, 48 pp.

### *2.13. Renforcer les partenariats et les soutiens aux acteurs du territoire afin d'assurer le déploiement coordonné de mesures en faveur de la durabilité*

S'agissant de l'accompagnement des communes en matière de durabilité, une commissaire se souvient qu'il était question de mettre à disposition des communes une boîte à outils afin d'éviter que chacune d'entre elles ne répète cet exercice. Comme complément d'information, la Présidente du Conseil d'Etat indique qu'une cinquantaine de communes se sont inscrites pour une assistance, laquelle s'effectue sur différents ordres : portail « Communes durables », bilan carbone simplifié, accompagnement sur quatre ans pour réaliser leur plan climat et le mettre en œuvre, fiches d'action par domaines et procédures à suivre, etc.

Un autre commissaire se demande si l'objectif est uniquement d'encourager les communes ou si, à terme, le Conseil d'Etat envisage d'harmoniser une base minimale. En guise de réponse, la Cheffe du DITS renvoie alors le commissaire à l'initiative cantonale pour la protection du climat – qui sera soumise à votation populaire sans contre-projet – qui prévoit le principe d'une obligation pour les communes d'être actives sur le climat.

### ***AXE 3 Cohésion, proximité et agilité de l'État***

#### *3.1. Renforcer les liens et les collaborations entre les institutions fédérales, cantonales et communales; consolider les relations entre l'État et les communes*

Déclarant ses intérêts en tant que membre du Comité de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et syndic d'une commune, un commissaire est ravi que le Conseil d'Etat souhaite consolider ses relations avec les communes en construisant un nouveau système péréquatif, et ne pas laisser « pourrir » ce sujet au fond d'un tiroir. À cet égard, il s'interroge sur une éventuelle échéance s'agissant de la quatrième puce. Indiquant d'emblée que des séances rapprochées ont repris, la Présidente du Conseil d'Etat souligne que l'objectif du Gouvernement est de respecter les délais pour présenter son contre-projet à l'initiative « SOS Communes » pour septembre 2023. Pour ce qui est de la Loi sur les communes (LC), quatre groupes de travail sur des thématiques spécifiques ont été formés.

En vue de répondre à une question d'une membre de la commission sur la reconnaissance des communautés religieuses, la Cheffe du DITS indique que plusieurs communautés sont actuellement en processus de reconnaissance, dont les critères sont fixés en lien avec la Commission consultative en matière religieuse (CCMR). Par suite d'un processus pouvant aller jusqu'à cinq ans, un préavis est transmis au Conseil d'Etat, qui avalise ou non la reconnaissance, puis le Grand Conseil se détermine, avec encore la possibilité d'un référendum populaire.

#### *3.2. Viser une utilisation durable et équilibrée du territoire en prenant en compte les divers intérêts en jeu*

Une commissaire se réjouit de lire que le Conseil d'Etat souhaite assouplir les procédures et pratiques en matière de construction puisque cela est réclamé de longue date par les praticiens, tout en estimant que les agglomérations ont un rôle à jouer dans l'aménagement du territoire.

#### *3.3. Renforcer l'enseignement (post)obligatoire, garantir la cohérence du système éducatif dans une perspective d'efficacité et d'équité et assurer la relève*

Déclarant ses intérêts en qualité d'enseignant, un commissaire relate les conclusions d'un récent rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur un postulat déposé par Mme Laurence Cretegny s'agissant du bilan de la politique socio-éducative<sup>3</sup>. Dès lors, il s'interroge sur des exemples concrets des mesures qui seront mises en œuvre pour adapter le Concept 360°. De plus, il constate avec satisfaction que le Conseil d'Etat entend valoriser l'attractivité des métiers de l'école, tout en admettant qu'il y a en effet une augmentation des situations à prendre en charge, qui incombent souvent aux maîtres et maîtresses de classe. Enfin, il craint que l'école publique s'affaiblisse et soit délaissée par une partie des parents, prenant ainsi en exemple le nombre d'élèves dans le cadre de l'école à la maison qui est passé de 220 en 2013, à plus de 800 en 2022.

---

<sup>3</sup> [\(16\\_POS\\_191\) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Laurence Cretegny et consorts - Politique socio-éducative, bilan actuel et vision d'avenir](#), site web du Grand Conseil

Rejoignant les propos de son préopinant, un autre membre de la commission aurait souhaité avoir plus de précisions sur les réflexions en cours qui visent à adapter la mise en place d'une école à visée inclusive, étant donné que celle-ci n'a pas été forcément aisée à mettre en place dans les régions excentrées du canton.

Dans le même ordre d'idées, un commissaire supplémentaire partage aussi le sentiment de flou entourant la problématique de l'école à visée inclusive et aurait apprécié des explications plus précises, notamment sur la question des moyens qui posent un problème pour accompagner la mise en œuvre de ladite école. En outre, il aurait souhaité obtenir davantage d'informations sur la direction vers laquelle va aller la modernisation du cadre légal de l'enseignement privé.

En tant que membre de l'association « Lire et écrire », une commissaire se réjouit de lire que le Conseil d'Etat souhaite déployer un plan d'action contre l'illettrisme.

Soulignant à titre liminaire le fait qu'il est important de ne pas se précipiter en termes d'école, la Présidente du Conseil d'Etat estime qu'il y a besoin de sérénité au niveau scolaire et de faire les choses dans le calme, ce dont avait d'ailleurs souffert le Département avec des réformes très rapides et abruptes. L'idée n'est donc pas de renverser la table puisqu'il convient de mener les réformes déjà engagées, les actions ici présentées étant d'ailleurs de nature à rassurer. Par rapport à l'école à visée inclusive, il y a tout de même un souhait que le concept soit réévalué, c'est pourquoi il convient d'effectuer une analyse et de questionner le dispositif afin de percevoir les nécessités d'adaptation.

Mère d'un garçon de 13 ans qui souffre de dysphasie et qui se trouve en école spécialisée, une autre commissaire souhaite savoir si l'enseignement spécialisé sera maintenu et si les parents auront à l'avenir toujours le choix de laisser leurs enfants au sein de telles structures, la Cheffe du DITS lui répondant alors qu'elle n'a aucun signal venant lui signifier le fait que ce type d'école devrait être supprimé.

#### *3.4. S'engager en faveur de l'enfance et de la jeunesse*

Déclarant ses intérêts en tant que Président du Comité Directeur de l'Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile (ASPMAD) du Nord vaudois ainsi que membre du Conseil d'Administration de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), un commissaire souhaite savoir si la mission visant à « *Renforcer la prévention en milieu scolaire pour améliorer la santé tant mentale que physique des enfants et des adolescentes et des adolescents [...]* » resterait en mains de l'AVASAD ou s'il a été envisagé de s'appuyer sur des infirmières indépendantes ou sur d'autres organisations, ce à quoi la Présidente du Conseil d'Etat lui répond que le Gouvernement n'est pas allé dans ce degré de détail.

#### *3.5. Garantir la sécurité de la population, améliorer la prévention et renforcer les partenariats avec les cantons, les communes et la société civile*

##### *DANS LE DOMAINE POLICIER*

Concernant la politique étatique en matière de lutte contre le trafic de produits stupéfiants, une commissaire constate qu'il n'y a aucune mention dans le suivi, notamment de l'opération STRADA. La Cheffe du DITS indique que la locution « *Se préparer à la maîtrise des principaux dangers du canton, identifiés dans l'analyse des risques 2021* » englobe ce point spécifique.

Un commissaire regrette l'absence de mesures autour des décès intervenus ces dernières années à la suite d'interventions policières car il est, selon lui, nécessaire de mettre en œuvre une réflexion autour ainsi de la prévention du racisme ainsi que des techniques de désarmement non létales, lesquelles se pratiquent de manière beaucoup plus développée dans d'autres pays – tel que par exemple en Grande-Bretagne où plus de 90% des agent-e-s en patrouille sont désarmé-e-s. Sans que cela ne soit mentionné expressément dans le texte, la Présidente du Conseil d'Etat confirme que ces problématiques se retrouvent dans les quatrièmes et cinquièmes puces.

##### *DANS LE DOMAINE PÉNITENTIAIRE*

Notant avec plaisir que la réalisation de la prison des Grands-Marais interviendra durant cette législature, une commissaire demande s'il existe d'ores et déjà une projection temporelle et si une formation des agent-e-s de détention est dès lors prévue. Précisant d'emblée le fait que la construction de cette prison

constitue une priorité gouvernementale, la Cheffe du DITS estime que la première phase de mise en service devrait s'effectuer durant l'hiver 2026 et confirme qu'il conviendra d'anticiper l'engagement ainsi que la formation en parallèle d'agent-e-s de détention.

Sortant brièvement de son rôle, la Présidente de la commission souhaite faire part de sa satisfaction de constater qu'un des moyens proposés pour lutter contre la surpopulation carcérale consiste à prioriser d'autres types de sanctions que l'incarcération. Toutefois, elle se demande si les alternatives à la détention sont imaginées uniquement pour l'exécution de peines ou également pour la préventive, ce à quoi la Présidente du Conseil d'Etat lui répond que cette question n'a pas été tranchée.

#### *DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION CIVILE*

Un commissaire souhaite savoir si la puce dédiée à cette thématique signifie, enfin, une volonté de cantonalisation de la protection civile. Soulignant le fait que certaines régions y sont complètement défavorables, la Cheffe du DITS note qu'il conviendra de trouver un système qui soit acceptable politiquement et qui soit efficace. Ayant vécu la réforme de la protection civile il y a une dizaine d'années qui visait à diminuer le nombre des organisations régionales de protection civile (ORPC), un autre commissaire a bien senti que certaines personnes souhaitaient défendre leur « pré-carré ».

#### *3.6. Lutter contre la pénurie de personnel dans le domaine de la santé et des soins infirmiers*

Une commissaire se dit étonnée par le fait qu'il n'y ait aucune crèche dans le nouvel hôpital des enfants et estime qu'une belle opportunité a été manquée en matière de planification.

Dans le but de répondre à une commissaire souhaitant obtenir davantage d'informations sur la première puce, la Présidente du Conseil d'Etat indique que la priorité a été donnée à la formation mais que le Gouvernement n'est pas allé plus dans le détail.

#### *3.8. Consolider l'organisation du système de santé vaudois tout en agissant plus largement sur la maîtrise de l'évolution des coûts*

En vue de répondre au questionnement d'une commissaire portant sur l'organisation du système de santé ainsi que des projets-pilotes selon le nouvel article 59bLAMal, l'administration a fourni dans la foulée des séances de commission les explications suivantes :

*« Dans son avis sur la motion Nantermod 22.3562 au Conseil national, le Conseil fédéral détaille, le 24.8.2022, les possibilités offertes par le nouvel article 59b de la loi sur l'assurance maladie : « L'article autorisant des projets pilotes est l'une des principales mesures proposées pour freiner la hausse des coûts. L'art. 59b de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) qui le consacre a été adopté par les Chambres (FF 2021 1496) et doit être concrétisé au niveau de l'ordonnance. Le projet correspondant a été soumis en consultation et les avis sont actuellement examinés. L'ensemble de ce cadre légal entrera en vigueur vraisemblablement le 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

*L'objectif de l'article sur les projets pilotes est de permettre aux cantons, aux partenaires tarifaires et aux organisations de patients de réaliser, en dehors du cadre de la LAMal, des projets pilotes innovants qui permettent de réduire les coûts. Le projet pilote sera présenté en règle générale par ces acteurs seuls ou conjointement. Le financement d'un projet pilote doit être assuré par les titulaires de l'autorisation : aucune participation ou subvention de la Confédération ne peut être attendue (FF 2019 5765, 5859). Le législateur n'a donc pas prévu de participation financière de la Confédération à de tels projets pilotes. »*

Notant que le Conseil d'Etat souhaite améliorer la qualité des soins palliatifs dans le canton, un autre commissaire demande si une formation spécifique en la matière est prévue, ce qui lui est confirmé par la Cheffe du DITS.

#### *3.9. Accompagner le vieillissement de la population*

Un commissaire est satisfait de constater que le canton de Vaud est le champion suisse du maintien à domicile.

*3.11. Développer l'accueil collectif et familial de jour des enfants sur tout le territoire cantonal pour tendre à une offre de qualité et suffisante afin de répondre aux besoins des parents vaudois; œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires*

Observant qu'il est question de l'unification du mode de calcul du revenu déterminant (RDU) pour les prestations d'accueil de jour, une commissaire s'interroge sur la mise en place de cet outil.

*3.13. Œuvrer à l'inclusion des personnes LGBTIQ*

Un commissaire s'étonne du fait que le sigle « + » ne figure pas à la fin du vocable LGBTIQ.

*3.14. Offrir à toutes et tous des prestations publiques de qualité, en assurant l'accessibilité universelle aux services publics sur le territoire cantonal ; orienter les services administratifs dans une démarche transversale, interdépartementale et respectueuse des usagers et usagers*

Une commissaire se demande ce qu'il en est de l'implantation du langage facile à lire et à comprendre (FALC). A la Cheffe du DITS de préciser que le Conseil d'Etat n'a pas discuté cette méthode en particulier, mais a toutefois échangé sur la manière dont l'administration entretient ses rapports avec la population et ce, afin d'avoir une approche citoyenne visant une meilleure accessibilité tout en n'utilisant pas un discours technocrate, en particulier dans les courriers.

De manière à répondre au questionnement d'un commissaire concernant la décentralisation, la Présidente du Conseil d'Etat note que le Gouvernement fait suite à diverses interventions parlementaires et a pour volonté de mener une étude générale qui permette de percevoir les services et/ou prestations qui pourraient être décentralisées afin d'assurer une présence étatique sur l'ensemble du territoire et ce, pour éviter d'avoir l'impression que toute l'administration se concentre à Lausanne. Sur cette même thématique, un autre commissaire salue la réflexion quant aux « Maisons de l'Etat » dans les régions.

*3.16. Accélérer la transition numérique de l'administration et répondre aux standards environnementaux actuels; simplifier et faciliter l'accès aux services en ligne pour les citoyennes et les citoyens, les entreprises et les communes; adapter et moderniser la communication de l'Etat*

Un commissaire mentionne que plusieurs communes ne possèdent pas de site web par exemple, et se demande donc si l'objectif est de leur donner des moyens pour qu'elles puissent, du moins sur le plan numérique, harmoniser les prestations et informations mises à disposition des citoyens et citoyennes. Etant personnellement très attachée à la notion de communes fortes et à leur autonomie, la Cheffe du DITS estime que celles-ci se doivent d'assumer leurs compétences.

## ***V. Planification financière***

Un premier commissaire se dit inquiet de la brusque différence entre les années 2022 et 2023 s'agissant de l'évolution des charges planifiées. En effet, la croissance des charges passerait de 3,7% à 1,6%. Selon lui, il est nécessaire de tenir compte de la croissance démographique du canton d'environ 1% ainsi que du renforcement des besoins de certains secteurs comme l'enseignement ou le vieillissement de la population. Une telle croissance, à un si faible niveau, amènerait de l'austérité dans certains secteurs de l'Etat, et il s'interroge donc sur une éventuelle volonté de pressurer le plan financier.

Un second membre de la commission évoque la colonne de gauche en page 83 du document concernant le budget 2024, avec une perte prévue de 67 millions de francs due à la réforme fiscale des personnes physiques. Cette perte correspondrait à une baisse d'impôts de deux points et serait le meilleur moyen de répondre, selon lui, partiellement à la motion Philippe Jobin<sup>4</sup>, et constate que cela a le mérite de ne pas impacter les ménages communaux. Pour appuyer ses propos, il donne quelques chiffres :

- en 2004, la dette du canton se montait à 8,5 milliards de francs, alors que la dette des communes était de 5 milliards de francs ;
- en 2021, la dette du canton s'élevait à 1 milliard de francs, alors que la dette des communes était de 7 milliards de francs.

---

<sup>4</sup> [\(21\\_MOT\\_16\) Motion Philippe Jobin et consorts au nom Au nom du groupe UDC - Remercier concrètement les contribuables vaudois en baissant les impôts sur les personnes physiques de 5 points dès 2023 !](#), site web du Grand Conseil

C'est pourquoi il est d'avis de rétablir rapidement les finances communales.

A l'inverse du premier commissaire, une troisième commissaire se réjouit du fait que cette planification prévoit une maîtrise des charges puisqu'il s'agit d'un objectif important à viser pour ces prochaines années. En effet, cette fuite en avant liée à une augmentation de charges pérennes ne pouvait continuer. Certes, il y a eu des années difficiles avec la crise liée à la COVID-19 – lesquelles ont nécessité des besoins conséquents – ce qui est normal en temps de crise. Une maîtrise des charges de moins de 2% est acceptable.

Une quatrième commissaire demande des clarifications sur le total et l'articulation des mesures du PL contenus dans le tableau en page 83.

Tout comme le premier commissaire, une cinquième membre de la commission s'étonne également de la baisse de la croissance des revenus avec un passage de 3,7% en 2023 à 1,6% en 2024. Elle ne voit pas comment les mesures de ce programme vont pouvoir être réalisées sur le long terme sachant que beaucoup d'entre elles vont coûter de l'argent. Certaines crises, telle que celle liée à la COVID-19, n'ont pas pu être anticipées et ont coûté massivement ; alors que certaines crises, comme celles de l'énergie ou du climat, s'annoncent tout aussi compliquées mais sont prévisibles. Si elle se retrouve en partie sur ce programme, elle a, néanmoins, de la peine à savoir comment les investissements seront effectués durant cette législature sachant que des baisses de la fiscalité des personnes physiques et morales vont ou risquent d'être acceptées. Pour elle, il est nécessaire de souligner le fait que toute mesure du programme mérite son financement.

Un sixième commissaire a un sentiment mitigé sur cette planification financière pour diverses raisons : l'augmentation des charges est plafonnée à un niveau très bas et servira tout juste à prendre en compte l'augmentation démographique. Le Conseil d'Etat mentionne d'ailleurs, en page 82, que les prochains budgets seront maintenus au niveau de 2023 : il s'agit dès lors pour lui d'une mesure austère. En outre, un des objectifs mentionnés dans ce PL est d'améliorer les conditions de travail dans le domaine des soins. Lors de la discussion au plénum sur le postulat Jessica Jaccoud<sup>5</sup>, la somme de 25 millions de francs annuels a été avancée pour mettre en place ces besoins. En 2024, l'enveloppe totale pour les mesures est donc de 25 millions de francs. Il demande alors comment ces enveloppes ont été définies par le Conseil d'Etat et si ce dernier prévoit des montants pour mettre en œuvre ce programme, alors que beaucoup de points nécessitent des montants.

Au premier commissaire de nuancer les propos de la troisième membre de la commission d'une fuite en avant au niveau des charges puisqu'il rappelle que la Suisse a l'une des parts les plus faibles dans ses dépenses publiques dans le Produit Intérieur Brut (PIB) en comparaison avec les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à savoir 27% pour une moyenne se situant à 33%. La Suisse a un état svelte malgré certaines croyances mais demeure un état libéral dans la gestion de ses dépenses publiques.

La Présidente du Conseil d'Etat remarque que politiquement, la planification financière est un outil prévisionnel de gestion. Cet outil de pilotage gouvernemental doit être considéré séparément des exercices budgétaires, qui prennent en compte des réalités parfois différentes. Cette planification financière 2022-2027 établit la vision du programme de législature, en tenant compte de revenus fiscaux allégés. Lors de la précédente législature, les entreprises ont fait l'objet d'une importante révision fiscale. Durant cette législature, l'accent sera mis sur le pouvoir d'achat et sur les revenus des personnes physiques. Dans les revenus, trois tranches de la Banque nationale suisse (BNS) sont prises en considération, ce qui est fragile, car pour les comptes 2023, les chiffres se monteront très vraisemblablement à zéro. S'agissant des charges et de leur augmentation de 3,7% en 2023, il convient de considérer l'augmentation réelle des budgets, en tenant notamment compte de l'inflation et des subsides aux primes d'assurance maladie. Pour les années à venir, il s'agit d'une planification et non plus de charges réelles. Elle se réfère ainsi à la planification de la dernière législature, avec des augmentations prévues entre 2,3 et 2,4%, alors que les augmentations de charge étaient plus proches des 2,8%. Elle insiste sur la volonté de prendre en considération un contexte économique incertain, avec des

---

<sup>5</sup> [\(22\\_POS\\_67\) Postulat Jessica Jaccoud et consorts au nom du groupe PS - Motion pour des soins infirmiers forts, y compris dans le canton de Vaud](#), site web du Grand Conseil

projections de croissance du PIB autour de 1,1% pour 2023. L'économie vaudoise n'est pas en récession, mais le Conseil d'Etat souhaite maintenir des finances durables et une maîtrise des charges, pour éviter une spirale d'endettement. L'objectif est par conséquent de revenir à l'équilibre budgétaire.

Concernant les moyens pour soutenir le PL, elle cite la planification des investissements (*cf. page 84 du PL*), qui est plutôt élevée par rapport à la dernière législature, avec une augmentation de près de 25%.

S'agissant du chiffrage des mesures du PL, l'exercice est compliqué, car cela implique d'être déjà au clair sur le calibrage des mesures. Les premières projections ne sont pas forcément utilisables telles quelles, car elles n'ont pas encore été modélisées, notamment du point de vue légal. Les enveloppes prévues permettent ainsi de dégager des moyens, qui pourront être adaptés à la hausse ou à la baisse dans la durée, à l'image de ce qui s'est fait lors de la précédente législature. En effet, la ligne « *mesures du programme de législature* » avait été augmentée de 40 millions de francs en 2022 par rapport à 2017, car l'enveloppe planifiée était très faible. Les moyens mis à disposition sont plus élevés que lors de la législature précédente, avec par exemple 125 millions de francs prévus en 2028.

Aussi, elle s'inscrit en faux par rapport à une vision qui dirait que le nouveau Conseil d'Etat défend une stratégie de retrait. En termes de planification, il y a davantage d'enveloppes, donnant un signal fort, tant pour le présent PL que pour les investissements.

Concernant la réforme de la fiscalité, le Conseil d'Etat s'est mis d'accord sur des enveloppes en termes de montants et non sur la modélisation du système, car il était impossible de les finaliser en quatre mois. Le montant mentionné de 73 millions de francs correspond aux initiatives UDC et PLR liées aux déductions sur les primes. En tenant compte des textes parlementaires déposés, et en particulier de la motion Philippe Jobin, les baisses fiscales pourront s'égrainer sur la législature. Ces montants équivalent à des points d'impôts mais, comme indiqué, le système n'a pas encore fait l'objet d'une décision, plusieurs modèles étant possibles.

Sur la question de la santé financière des communes, une baisse de 32 millions de francs a déjà été intégrée dans le budget 2023. Dans cette perspective, 150 millions de francs ont aussi été débloqués de manière pérenne et un accord a été anticipé avec un montant de 125 millions de francs. Des discussions ont lieu dans le cadre de la plateforme Canton-Communes et les négociations continuent. La Présidente du Conseil d'Etat entend la demande de privilégier des mesures qui n'aient pas d'impact sur les communes, mais il convient de réfléchir de manière globale lors d'une réforme fiscale.

Elle évoque ensuite les questions de l'endettement ou encore de la marge d'autofinancement des communes. Le Canton de Vaud est le dernier à ne pas prévoir un outil de maîtrise des finances communales dans sa législation, c'est pourquoi une révision légale devrait intégrer cet outil à terme.

Le Chef du SAGEFI explique le tableau de la page 83 avec par exemple pour l'année 2025 – selon les paramètres indiqués dans les pages précédentes concernant les revenus et les charges planifiées – un résultat primaire de 41 millions de francs, auquel s'ajoute des mesures politiques du programme de législature, les signes négatifs impliquant des baisses de revenus (réforme sur la fiscalité des personnes physiques 2023 – 2028), ou des augmentations de charge (enveloppe pour les mesures du programme de législature), et les signes positifs impliquant des améliorations de revenus (programme de renforcement de la diversification du tissu économique) ou des baisses de charges (processus de priorisation budgétaire, amélioration de l'efficacité des prestations). Il remarque que, dans le cadre de l'analyse budgétaire, tout ne doit pas être acquis pour toujours, et certaines dépenses peuvent être abandonnées pour favoriser des nouveautés. Le résultat planifié est négatif, de l'ordre de -96 millions de francs en 2025.

Le sixième commissaire commente l'évolution des charges planifiées, avec 3,7% en 2023 et 1,6% en 2024. Or, les cinq derniers budgets – hors COVID – présentaient une évolution de 2.7% en moyenne. A partir de 2024, l'évolution se situe un point plus bas que cette moyenne. En réponse, le Chef du SAGEFI observe que la planification financière constitue un autre exercice que le budget. Les hypothèses sont toujours basses, tant pour les revenus que pour les charges. Dans l'examen, ces hypothèses sont revues chaque année, et adaptées en fonction des circonstances.

## **6. VOTE DE LA COMMISSION**

*Par 9 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et de prendre acte du Programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat.*

Berolle, 14 janvier 2023

*La rapporteuse :  
(Signé) Jessica Jaccoud*

Annexe : ment.

# 2022 27

PROGRAMME DE LÉGISLATURE  
DU CONSEIL D'ÉTAT



# Introduction

## Le Programme de législature 2022-2027

### Le Programme de législature 2022-2027

- Un acte fondateur du nouveau Gouvernement
- Une vision politique pour cinq ans et au-delà
- Une collaboration forte et transversale entre départements

### dans un contexte exigeant...

- Des défis conjoncturels : crise sanitaire, guerre en Ukraine, approvisionnement énergétique
- Des défis structurels : préservation du pouvoir d'achat, changements climatiques, vieillissement de la population

# Un programme articulé autour de 3 axes

## Liberté et innovation

- Une liberté inscrite dans l'ADN et la devise du Canton
- L'innovation pour une société favorisant la création de richesses
- Des baisses fiscales pour soutenir le pouvoir d'achat

## Durabilité et climat

- Répondre aux objectifs climatiques: le temps est à l'action
- Une première: l'inscription de la durabilité et du climat comme axe directeur du Programme de législature
- Des moyens à la hauteur de nos ambitions: plusieurs centaines de millions engagés pour le Plan climat et la transition énergétique

## Cohésion et proximité

- Une cohésion de la société, des générations, des régions et des communes
- Une collaboration étroite avec tous les acteurs – privés ou publics
- Une proximité et une accessibilité de l'Etat dans toutes les régions

# Institutions, territoire et sport

## Département des institutions, du territoire et du sport

### Plan climat – renforcement

- Engager un montant de l'ordre de 200 mio, en plus des 200 mio pour la transition énergétique
- Proposer des mesures adaptées aux spécificités régionales

### Durabilité – une nouvelle loi cadre

- Prise en compte transversale et systématique de la durabilité dans les actions de l'État
- Instaurer un pôle de compétences dédié au suivi transversal des politiques publiques

### Institutions

- Consolider les relations avec les communes
- Construire un nouveau système péréquatif et réviser la loi sur les communes

### Territoire et logement

- Révision du Plan directeur cantonal et assouplissement de procédure en matière de construction
- Etablir une stratégie gouvernementale pour les agglomérations
- Revaloriser les mesures de soutien à l'accession à la propriété et élaborer une stratégie foncière

### Sports

- Mettre en œuvre une stratégie pour le sport sous toutes ces facettes
- Maintenir l'attractivité du canton pour les fédérations et les grands événements

# Enseignement et formation professionnelle

## Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

### **Solution aux pénuries de personnel: santé, transition énergétique, numérique**

- Consolidation de l'éducation numérique
- Métiers de la transition énergétique → Campus santé
- Infrastructures et investissements
- Soutenir la recherche et l'innovation dans les Hautes écoles

### **Mieux orienter et encourager la formation professionnelle**

- Meilleure orientation professionnelle - promouvoir la filière professionnelle
- Réforme du gymnase en quatre ans
- Maison des métiers - Réseau de répondants régionaux

### **Plan d'action contre l'illettrisme**

# Jeunesse, environnement et sécurité

## Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

### Transition énergétique

- 60 mios par an (Programme bâtiments), 200 mios (Fonds énergie)
- Révision totale de la Loi sur l'énergie

### Biodiversité

- Nature en ville, îlots de fraîcheur, renaturation
- 15% – 20% du territoire protégé

### Planification des ressources

- Économie circulaire des matériaux; Meilleure gestion de l'eau

### Jeunesse

- Hébergement et mesures ambulatoires; promotion de la santé et renforcement de l'éducation sexuelle; soutien aux activités de jeunesse

### Sécurité

- Développement d'une police coordonnée et création école romande multisites
- Réforme de l'organisation régionale de PC
- Etablissement pénitentiaire des Grans-Marais et renforcement des mesures de réinsertion

# Santé et action sociale

## Département de la santé et de l'action sociale

### Démographie et espérance de vie

- Augmentation de la population de +20% d'ici 20 ans
- D'ici 2040, 20% de la population sera âgée de 65 ans et +

### Vieillesse de la population

- Renforcer le maintien à domicile et repousser l'entrée en EMS de 2 à 3 ans
- Personnel soignant : lancer une offensive de formation; renforcer l'attractivité de la profession
- Continuer à soutenir les proches-aidants

### Santé

- Prévention et promotion de la santé (dépistages cancer, lutte contre l'obésité, santé mentale...)
- Renforcer la médecine de premier recours et accélérer la numérisation du système sanitaire
- CHUV: maintenir l'excellence de la recherche clinique dans le domaine du cancer

### Cohésion et insertion sociale

- Adapter des dispositifs légaux pour répondre à la Convention des droits des personnes en situation de handicap (CDPH)
- Poursuivre la politique d'insertion socio-professionnelle des personnes au RI
- Réviser le système des bourses d'étudiants pour lutter contre la précarisation

# Économie, innovation, emploi et patrimoine

## Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

### Croissance économique durable

- Encourager les synergies entre acteurs (académiques, scientifiques, économiques)
- Favoriser l'éclosion d'entreprises locales et attirer entreprises à forte valeur ajoutée
- Devenir un canton pionnier de l'économie circulaire des matériaux
- Accompagner la transition énergétique, à travers des actions ciblées destinées aux entreprises
- Consolider et développer les prestations des pôles d'innovation thématique (santé, alimentation et nutrition, finance, etc.)
- Promouvoir et développer le tourisme durable «quatre saisons»

### Marché du travail

- Proposer des formations adaptées aux besoins de l'économie et des emplois de demain
- Favoriser l'activité professionnelle des femmes et des seniors, mieux intégrer les personnes issues de l'immigration

### Patrimoine de l'État

- Assurer la transition énergétique, construire de manière durable, atteindre le zéro net de carbone d'ici à 2040

### Egalité femmes-hommes

- Développer des mesures en faveur de l'égalité s'inscrivant dans la stratégie nationale
- Renforcer la prévention et la lutte contre les violences

# Culture, infrastructures et ressources humaines

## Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines

### Mobilité

- Réseaux continus et intermodalité, Stratégie vélo 2035, bons de réduction Mobilis, etc.

### Culture

- Offre diversifiée et décentralisée : infrastructures patrimoniales et expositions de référence des musées cantonaux, Plan d'action pour la culture inclusive et soutien à l'économie créative

### Accueil de jour

- Progression des financements et organisation d'une table-ronde bilan et perspectives

### Personnel de l'Etat

- Politique du personnel axée sur les principes d'inclusion, d'équité et d'égalité, gestion de la relève et prévention des risques, etc.

### Population, communes et entreprises

- Souveraineté numérique, services en ligne, cyberadministration et cybersécurité

### Plan d'action cantonal en faveur des personnes LGBTIQ

- Prévenir et lutter contre les discriminations, mesures prévues dans l'administration et la société

# Finances et agriculture

## Département de l'agriculture et des finances

### Fiscalité

- Réformer la fiscalité des personnes physiques (250 mios)
- Améliorer la fiscalité des start-ups et scale-ups, rester compétitif (réforme BLOBE)

### Finances publiques

- Maîtriser la croissance des charges en fonction de l'évolution démographique et économique
- Mener une politique d'investissement durable
- Réaliser les projets votés et les investissements planifiés en augmentant leur objectif financier (863 mios en moyenne annuelle pour les investissements bruts de l'Etat + partenaires)

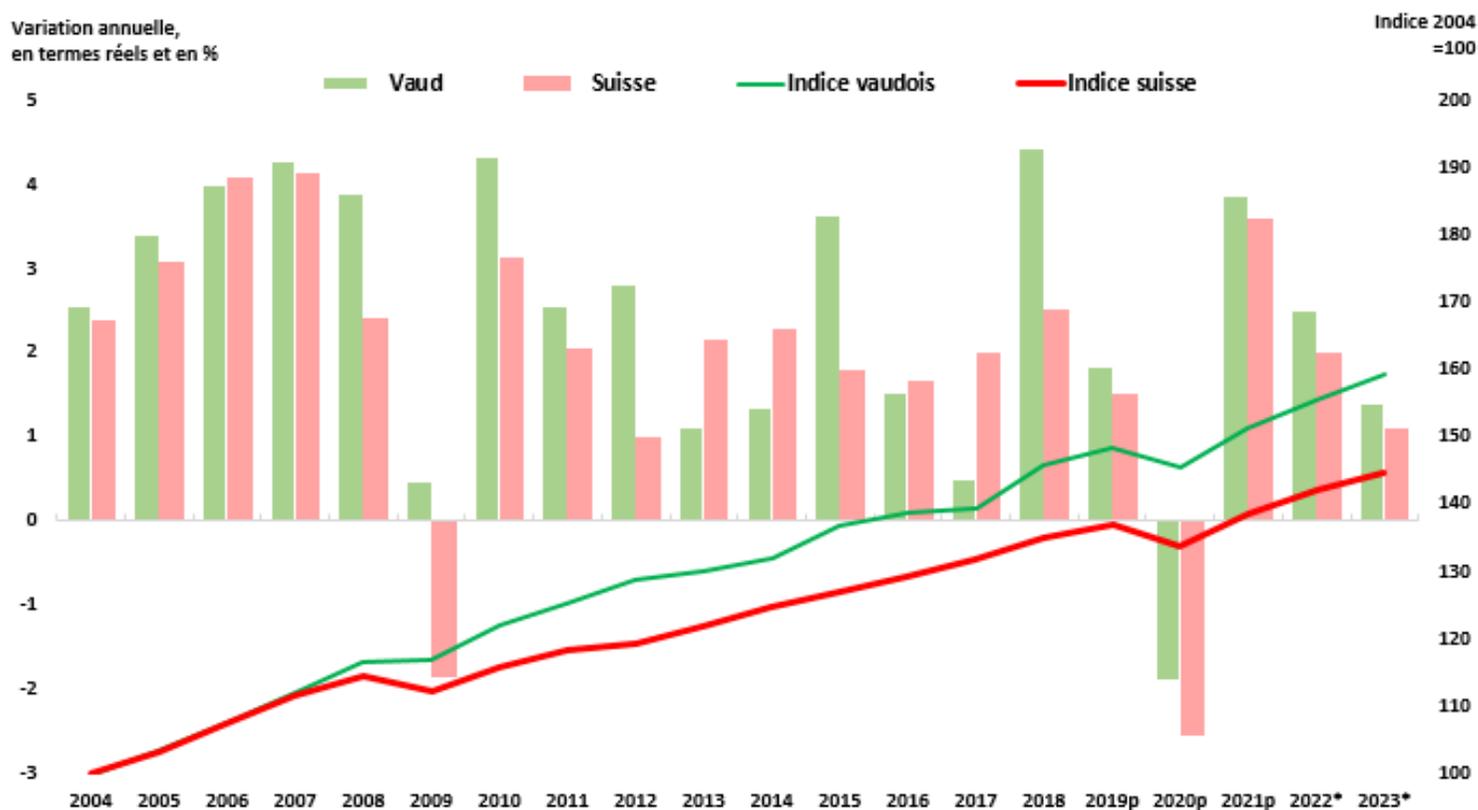
### Agriculture

- Encourager l'autonomie de la production
- Accompagner une agriculture durable face aux changements climatiques
- Renforcer la capacité productive et la diversification agricole
- Rapprocher consommateurs et agriculteurs
- Soutenir les infrastructures agricoles (crédits d'améliorations foncières)
- Développer une « Stratégie Eau et Energie » pour favoriser la résilience du secteur agricole

# Planification financière 2024—2027

# Évolution économique 2004–2023

## Produit intérieur brut (PIB), Vaud et Suisse, 2004-2023



**Poursuite de la reprise 2022–2023 à un rythme freiné:** prévisions revues sensiblement à la baisse

**Croissance prévue 2022:**

PIB suisse +2.0%  
(contre 2.6% en juin)  
et vaudois +2.5%  
(contre 2.8% en juin)

**Croissance prévue 2023:**

PIB suisse +1.1%  
(contre 1.9% en juin)  
et vaudois +1.4%  
(contre 2.5% en juin)

**Importantes incertitudes:**

Covid, pénuries d'énergies, franc fort, inflation, guerre en Ukraine, resserrement de la politique monétaire

**Croissance vaudoise plus dynamique que la Suisse**

Source Stat VD

\* Source 2022/2023 : Vaud, CREA (octobre 2022) / Suisse, SECO (septembre 2022)

## Hypothèses principales de la planification 2024–2027

Base projet de budget 2023 et moyennes de croissance historique

Pour les revenus:

- **croissance annuelle moyenne de 2.4%**
- intégration d'une distribution BNS de 188 mios par an (3 tranches)
- intégration de certains dossiers spécifiques, notamment le protocole d'accord Canton-communes sur la participation à la cohésion sociale signé en 2020

Pour les charges:

- **croissance annuelle moyenne de 2.1%**
- amortissements, base hypothèse d'investissements nets de 493 mios par an
- **pas de montants intégrés** en relation avec la pandémie COVID-19, la crise en Ukraine (idem budgets 2021 à 2023) et les politiques publiques liées au Plan climat

## Priorités politiques de la planification 2024–2027

### Réforme fiscale des personnes physiques:

- enveloppe 250 mios en moins de revenus à l'horizon 2027

### Transition énergétique, durabilité, climat (financement hors planification financière):

- enveloppe 200 mios déjà allouée pour les mesures de transition énergétique
- enveloppe 200 mios supplémentaire pour les politiques publiques liées au Plan climat

### Autres mesures du programme de législature:

- enveloppe de 100 mios d'augmentation de charges à l'horizon 2027

### Programme de renforcement de la diversification du tissu économique:

- initié lors de la précédente législature
- assurer le développement continu des secteurs porteurs de l'économie vaudoise
- effets 40 mios en plus de revenus à l'horizon 2027

### Objectifs de priorisation budgétaire, amélioration de l'efficacité des prestations:

- réexamen des charges lors du processus budgétaire
- objectif de performance, en soutien à la maîtrise des charges
- effets 40 mios en moins de charges à l'horizon 2027

## Planification financière 2024–2027

en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Revenus de la planification financière	10 840	11 103	11 416	11 714	11 933	12 163	
Charges de la planification financière	-11 067	-11 226	-11 375	-11 577	-11 755	-11 935	
<b>Résultat primaire</b>	<b>-227</b>	<b>-123</b>	<b>41</b>	<b>137</b>	<b>178</b>	<b>228</b>	
Réforme sur la fiscalité des personnes physiques 2023–2028	-73 -73	-67 -73 -140	-127 -73 -200	-157 -73 -230	-177 -73 -250	-197 -73 -270	
Enveloppe pour les mesures du PL		-25	-50	-75	-100	-125	
Programme de renforcement de la diversification du tissu économique		10	20	30	40	50	
Processus de priorisation budgétaire Amélioration de l'efficacité des prestations		10	20	30	40	50	
<b>Total des mesures du Programme de législature</b>		<b>-72</b>	<b>-137</b>	<b>-172</b>	<b>-197</b>	<b>-222</b>	
<b>Résultat planifié</b> si (-) vote GC à majorité absolue (art. 164 al. 2 Cst-VD)		<b>-227</b>	<b>-195</b>	<b>-96</b>	<b>-35</b>	<b>-19</b>	<b>6</b>

## Respect des dispositions constitutionnelles

en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Résultat planifié	-227	-195	-96	-35	-19	6
Amortissements	223	281	296	326	357	390
Respect (+) ou non respect (-) de l'art. 164 al. 3 Cst-VD	6	86	200	291	338	396

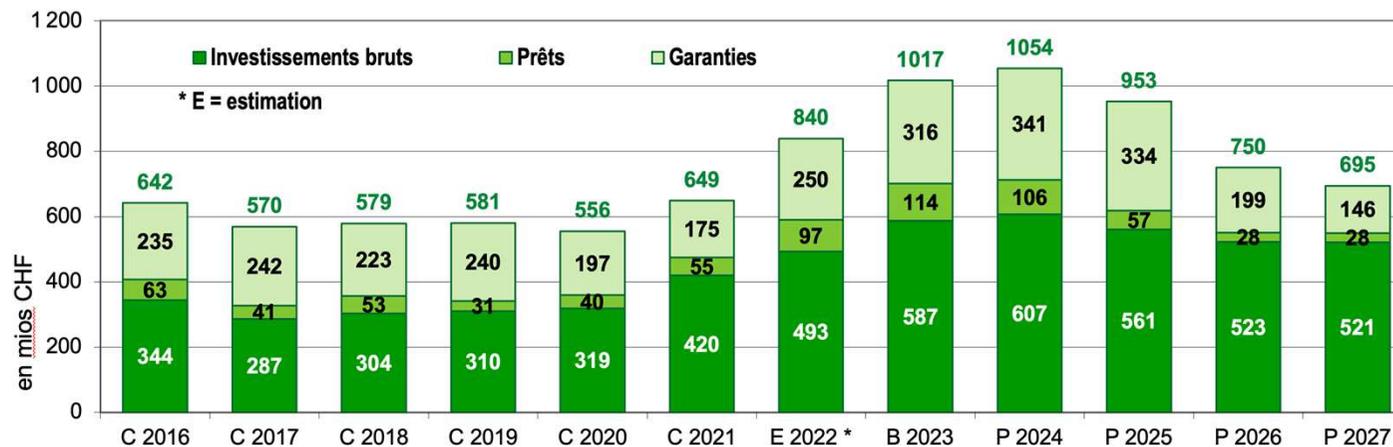
- **Évolution favorable du résultat planifié pour se rapprocher de l'équilibre budgétaire à l'horizon 2027**
- **Atteinte de l'équilibre budgétaire planifié en 2028**
- **Engagement du Conseil d'Etat au respect de l'article 164 al. 3 Cst-VD**
  - maintien du déficit au-dessous des amortissements, soit «petit équilibre»

## Évolution des revenus et des charges 2024–2027

Croissance annuelle	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Évolution de l'ensemble des revenus planifiés	3.4 %	1.9 %	2.4 %	2.5 %	1.8 %	1.9 %
Évolution de l'ensemble des charges planifiées	3.7 %	1.6 %	1.5 %	1.9 %	1.7 %	1.6 %
<b>Revenus</b> : croissance moyenne entre 2023 et 2027			<b>2.4 %</b>			
<b>Charges</b> : croissance moyenne entre 2023 et 2027			<b>2.1 %</b>			

- **La croissance des charges moins élevée que celle des revenus permet un retour progressif vers l'équilibre budgétaire à la fin de la législature.**
- **Dans un contexte incertain et un environnement économique complexe, la maîtrise des charges doit prévaloir pour permettre au Conseil d'État de réaliser l'intégralité de son programme de législature.**

## Évolution des investissements 2024–2027



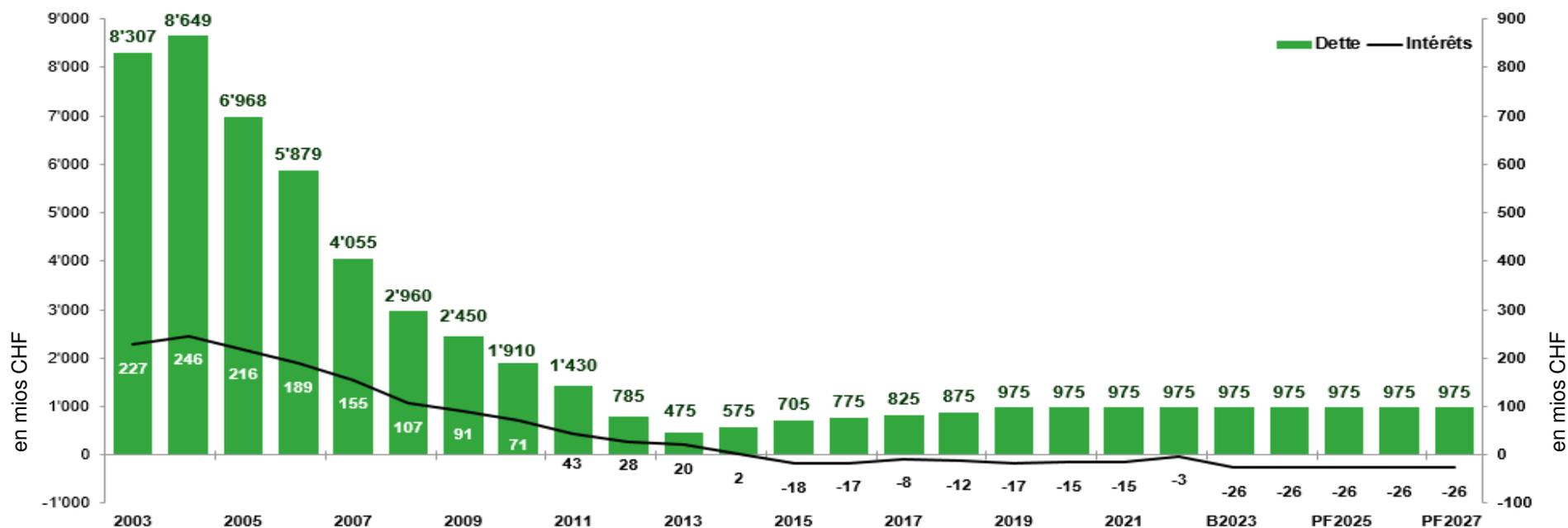
### Plan d'investissement brut Etat + partenaires 2024-2027: moyenne 863 mios par an

- en augmentation par rapport au plan 2023-2026 (moyenne 733 mios par an)
- une accélération permettant d'investir dans tous les secteurs (notamment m2/m3, développement des structures de formation et de santé, projets en faveur de l'environnement et du climat)

## Evolution dette et charge d'intérêts 2024-2027

**Stabilité prévue de la dette sur l'ensemble de la période de planification financière 2024-2027 au niveau du projet de budget 2023: 975 mios**

- Évolution possiblement influencée par les incertitudes existantes (notamment crise ukrainienne, inflation, coûts de l'énergie, franc fort)



## Risques et incertitudes

Risques et effets estimés (en millions de francs)		Montant du risque
<b>Recettes fiscales en fonction de l'évolution de la situation économique</b>	+/- 62 millions de francs par pourcentage de variation sur la base du budget 2023	62
<b>Persistance de l'inflation au niveau cantonal et national au-delà de 2023</b>	1% d'inflation = +/- 50 millions de francs nets sur la masse salariale de l'administration cantonale et des institutions subventionnées (part de financement Etat)	50
<b>RPT : péréquation des ressources</b>	Évolution des propres paramètres VD et en fonction des autres cantons. Variation de +5 pts de l'indice des ressources (indice 2022 VD : 99,6 pts)	60
<b>Résultats de la BNS suite aux récentes évolutions des marchés financiers</b>	Une tranche de redistribution des bénéfices de la BNS équivaut à +/- 63 millions de francs. Le risque maximum équivaut à 6 tranches (rappel 3 tranches au budget 2023 et dans la planification, soit 188 mios)	375
<b>Crise énergétique internationale et nationale</b>	L'impact de la crise énergétique pour le Canton de Vaud est désormais certain, mais il reste difficilement mesurable dans un contexte très volatile	non défini
<b>Coûts et charges liés à la pandémie COVID-19 et à la crise ukrainienne</b>	Incertitude sur la durée de ces deux crises et leurs effets à moyen terme	non défini
<b>Évolution de la démographie</b>	Conséquences budgétaires à moyen terme de la démographie (vieillesse de la population, coûts de la santé) et de la migration (asile, coûts sociaux)	non défini
<b>Différentes initiatives parlementaires fédérales et populaires</b>	Financement uniforme des prestations de soins / Changement de système d'imposition de la valeur locative / Pour le couple et la famille, non à la pénalisation du mariage	100 à 200

# Conclusion

## **Une société libre, durable et unie**

- Une liberté, source d'innovation et de qualité de vie
- Une durabilité au cœur de notre programme
- Une unité nécessaire pour garantir cohésion et proximité
  
- La nécessité de maintenir le niveau de vie
- Un canton solide et résilient, prêt à affronter l'avenir
- Un gouvernement uni au service des Vaudoises et des Vaudois